



Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL)
Formulaire 4022
Rapport annuel

1 - Dénomination de l'organisation
2 - Numéro d'organisation
<input type="text"/> - <input type="text"/>
3 - Année de dépôt
4 - Date de la dernière assemblée annuelle des membres (AAAA-MM-JJ)
5 - Est-ce qu'il s'agit d'une organisation ayant recours à la sollicitation?
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

RAPPEL IMPORTANT

- Pour déclarer un changement d'adresse du siège, un **Formulaire 4003 - Changement d'adresse du siège** doit être déposé.
- Pour déclarer un changement concernant le conseil d'administration ou un changement d'adresse d'un administrateur, un **Formulaire 4006 - Changements concernant les administrateurs** doit être déposé.

6 - Déclaration
J'atteste que je possède une connaissance suffisante de l'organisation et que je suis autorisé à signer ce formulaire.
Signature : _____
Nom en caractères d'imprimerie : _____ Numéro de téléphone : _____
Note : La personne qui fait une déclaration fautive ou trompeuse, ou qui aide une personne à faire une telle déclaration, commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 5 000 \$ et un emprisonnement maximal de six mois ou l'une de ces peines (paragraphe 262(2) de la Loi BNL).